

MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 décembre 2019

Conseillers présents : BROGLIO Nello, CAPPÀ Jean François, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane, MISEROUX Gérard et PILLET Murielle : adjoints
GERMAIN Jacques, SARRACO Reine, GILLES Alain, MURTA Jean Louis, HOUPLON Sylvain, NIETO Carine, RAGAUT Christelle, de JESUS Jérôme et BAILLEUL Laetitia.

Conseiller représenté : GUERIN René et MASBOU Bernard qui en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à CAPPÀ Jean François et BROGLIO Nello.

Absents excusés : SANCHEZ Jacqueline, de CONINCK Christophe, ROCHEL Jacqueline et BAUGIER Valérie.

Secrétaire de séance : TREMEREL Liliane

Le compte rendu du 30 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1) Prise en compte de la démission du poste de 4^{ème} adjoint

Décision à la majorité des membres présents et représentés, 14 voix pour, 3 abstentions (Alain HEMSEN, Gérard MISEROUX et Sylvain HOUPLON) de maintenir à 5, le nombre de postes d'adjoints au maire et de nommer M. Jacques GERMAIN au poste d'adjoint au maire, délégué à la sécurité.

2) Aménagement numérique du territoire – Convention de coopération entre la CAVEM et la commune des Adrets de l'Estérel – Déploiement de la fibre optique

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir pris acte des démarches engagées par le Département du Var, le SMO PACA THD et la CAVEM pour la mise en œuvre du SDTAN et le déploiement de la fibre optique sur la commune des Adrets, approuve les dispositifs techniques et financières proposées et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte à intervenir et à engager toute démarche utile à la réalisation de cette opération.

3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve toutes les modifications des statuts de la CAVEM par intégration des dispositions législatives en vigueur ou prévues à compter du 1^{er} janvier 2020. Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

4) Convention de gestion des ouvrages d'art des voies rétablies entre la société VINCI-ESCOTA et la commune des Adrets

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les dispositions proposées par la société ESCOTA en vue de la convention de gestion des ouvrages d'art des voies établies et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Sté ESCOTA et aussi à signer tout acte et engager toute démarche utile en vue de la gestion desdits ouvrages

5) Subvention en nature aux associations – Mise à disposition de salles communales

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, 16 voix pour, 1 abstention (Jérôme de JESUS) approuve l'estimation des coûts que représente la mise à disposition des salles municipales.

6) Convention portant sur une mission d'assistance et de conseil juridique

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

7) Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2019

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le nouveau tableau des effectifs actualisé au 1^{er} décembre 2019.

8) Décision modificative n° 5 – Ajustement compte budgétaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminut. De crédit	Augment. De crédit	Diminut. De crédit	Augment. De crédit
Section de fonctionnement				
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs.		1.300,00 €		
D-022 : Dépenses imprévues (Fonctionnement)	1.300,00 €			
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	1.300,00 €	1.300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1.300,00 €	1.300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

9) Recensement de la population 2020 – Coordonnateur et agents recenseurs

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la création de 6 emplois d'agents recenseurs, non titulaires à temps non complet pour la période allant de début janvier à mi-février et les rémunérations proposées. Monsieur le Maire est chargé de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement et à la désignation de l'agent coordonnateur et de signer les arrêtés de nomination.

10) Décision d'aliéner une partie du chemin rural de la Poterie

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de confirmer la désaffectation et le déclassement du tronçon du chemin de la Poterie d'une contenance de 135 m². Ce chemin sera classé dans le domaine privé de la commune et cadastré. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces, documents et actes afférents à ce dossier.

11) Approbation de conventions de gestion temporaire d'équipements ou de services entre la CAVEM et les Adrets de l'Estérel pour la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés des termes du projet de convention portant gestion temporaire des équipements ou de services afférents à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT », à intervenir entre la CAVEM et la commune des Adrets. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout acte y afférent. Dans l'attente du vote du budget primitif 2020, il a été accepté le versement en deux fois d'une avance portant sur les montants dû par la CAVEM, aux termes de l'article 5.3 de la convention et Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment saisir la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et à dresser les procès-verbaux de mise à disposition nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

12) Décision modificative n° 6 – Mise à jour des subventions de la commune

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de la décision modificative ci-dessous.

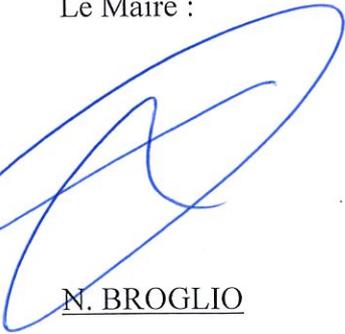
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminut. de crédit	Augment. de crédit	Diminut. de crédit	Augment. de crédit
Section d'investissement				
R-1321 Etat et établissements nationaux - CAF OP201 Jeux de cour				4.128,00 €
D-020- Dépenses imprévues (Investissement)		4.128,00 €		
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	4.128,00 €	0,00 €	4.128,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	4.128,00 €	0,00 €	4.128,00 €
TOTAL GENERAL		4.128,00 €		4.128,00 €

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le lundi 9 décembre 2019 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 09 décembre 2019.

Le Maire :




N. BROGLIO